



Editeurs - Comprendre et mettre en œuvre l'Identité Nationale de Santé

Webinaire INS

30 janvier 2024















Les intervenants

Céline DESCAMPS

Délégation au numérique

en santé

Christelle BOULIN

Agence du numérique

en santé

Carole ROUSSEAU
GIE SESAM-Vitale



















1

Présentation générale de l'INS

2

L'accompagnement des éditeurs

3

Gérer les traits d'identités

4

Gérer les statuts de l'identité

5

Diffuser l'INS

6

L'appel à INSi

7

Récupérer l'INS

8

Vérifier l'INS

9

Pilotage















1. Présentation générale de l'INS













Qu'est ce que l'INS ? Pourquoi la mettre en œuvre ?



Un usager, plusieurs identités différentes chez les acteurs qui le prennent en charge



Nom de naissance : **GARCIA-HAMMADI**Prénom(s) de naissance : **Sarah-Lou Anna**

Date de naissance : 21/01/1977

Sexe: F



Nom de naissance : GARCIA

Prénom(s) de naissance : Sara, Lou, Anna

Date de naissance : 21/01/1977

Sexe: F



Nom de naissance : **HAMMADI**

Prénom(s) de naissance : Sara-Lou

Date de naissance : 21/01/1977

Sexe: F



Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS: 2 77 01 01 154 003 29

OID: 1.2.250.1.213.1.4.8

Nom de naissance : GARCIA-HAMMADI

Prénom(s) de naissance : Sarah-Lou Anna

Date de naissance : 21/01/1977

Sexe: F

Code lieu de naissance : 01154

Cette **INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** de la Cnam













L'INS : un projet socle du volet numérique du Ségur de la santé

Ambition



Accélérer l'échange via messagerie de santé et le partage dans le DMP des comptes-rendus de radiologie, des comptes-rendus de biologie, des documents de sortie à l'hôpital (prescriptions, lettres de liaison, comptes-rendus opératoires, ...) <u>indexés sur l'INS dite qualifiée.</u>

6 couloirs historiques :

- Hôpital
- Biologie
- Imagerie
- Médecine de ville
- Officines de ville
- Secteur médico-social

3 nouveaux couloirs:

- Sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Paramédical (infirmiers, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes et orthophonistes)













L'INS : un projet socle du volet numérique du Ségur de la santé





Quelques principes clés, pour les éditeurs. Pour plus d'information : consulter notre page dédiée

- : https://industriels.esante.gouv.fr/segur-numerique-sante
- Les task-forces (une par couloir) analysent les pratiques actuelles et identifient les freins / les leviers pour accélérer l'échange et le partage des données de santé.
- Les exigences vis-à-vis des éditeurs (identifiées par les task-forces) sont formalisées dans un dossier de spécification de référencement (DSR), spécifique par couloir et par grande fonction.
- Un « parcours de référencement » sera mis en place par l'ANS afin de valider la conformité des solutions logicielles aux DSR auxquels l'éditeur candidatera.
- Le référencement permettra aux clients des éditeurs référencés de bénéficier de financements pour implémenter et développer les cas d'usage.











La mise en œuvre de l'INS pour les éditeurs : 4 « marches » à franchir

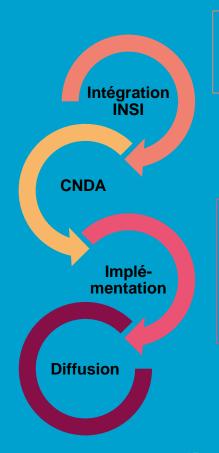


2 - Autorisation CNDA

Valider l'intégration du téléservice INSi dans la solution en passant l'autorisation auprès du CNDA

4 – Evolution des flux d'identités

Être en capacité de diffuser l'INS conformément aux standards d'interopérabilité.



1 – Intégration du téléservice INSi

Être en capacité d'interroger INSi pour récupérer / vérifier l'INS

3 – Implémentation de l'INS

Être en capacité de gérer les identités, et en particulier les INS, conformément au référentiel INS et aux bonnes pratiques d'identitovigilance (IV) décrites dans le référentiel national d'IV (RNIV)*

*Pour une présentation de la documentation principale sur l'INS, cf. slide suivante.













Le référentiel INS, le RNIV et le guide d'implémentation

Trois documents majeurs opposables

<u>L'arrêté</u> paru au JO le 08/06/2021 a rendu opposables le référentiel INS, le RNIV et le guide d'implémentation.



Des travaux de mise à jour du référentiel INS, du RNIV, et du guide d'implémentation sont en cours. Une publication officielle est attendue pour début 2024.



Le référentiel INS précise les mesures de sécurité et modalités d'utilisation de l'INS.



Le Référentiel National
d'Identitovigilance (RNIV) définit les
bonnes pratiques en termes
d'identification des usagers



Le guide d'implémentation décline les exigences du RNIV à destination des éditeurs











Le guide d'implémentation V3



Les principales modifications apportées à la nouvelle version du guide d'implémentation sont les suivantes :

- Les habilitations gérées a minima par les logiciels ont été indiquées, à savoir le droit d'accéder à la base des identités.
- Nouvelle exigence interdisant la pré-alimentation par défaut des champs obligatoires pour la création de l'identité. Notamment le code-INSEE-lieu de naissance lorsqu'il est inconnu, ne doit en aucun cas être renseigné automatiquement lors de la création de l'identité par « 99999 ».
- Nouvelles exigences concernant l'implémentation des **référentiels INSEE** : les logiciels doivent implémenter les référentiels de l'INSEE portant sur les codes officiels géographiques, y compris la codification des pays et territoires étrangers.
- Nouvelle exigence interdisant la sélection par défaut d'un type de dispositif permettant de valider l'identité.
- L'introduction d'une procédure d'exception qui permet aux professionnels de santé libéraux, dans certains cas bien définis, de qualifier l'identité de l'usager sans réaliser le contrôle de cohérence avec un dispositif d'identification de haut niveau de confiance.
- Nouvelle exigence concernant la qualification de l'INS via l'Appli carte Vitale.
- Nouvelle exigence selon laquelle une fenêtre de comparaison doit s'afficher systématiquement dès que l'identité retournée par le téléservice INSi présente un écart avec l'identité locale.













Des bonnes pratiques à prendre en compte pour la mise en œuvre de l'INS



L'autorisation CNDA n'est pas suffisante pour considérer une solution comme étant conforme INS. Il faut également respecter le guide d'implémentation.



Il est fortement recommandé que les travaux sur l'intégration du téléservice INSi / implémentation du guide implémentation soient conduits en parallèle.



Il est recommandé de s'appuyer sur le parcours INS sur la **plateforme G_NIUS** qui décrit toutes les étapes à mener par les éditeurs (cf. slides 12 et suiv.) : https://gnius.esante.gouv.fr/fr/reglementation/fiches-reglementation/lidentite-nationale-de-sante-ins



Le CNDA ne délivre pas de cartes CPx de test ou de certificats de test. Si vous ne disposez pas déjà de cartes de test ou de certificats de test, ou que ces derniers arrivent à expiration, il vous faudra en commander auprès de l'ANS. Pour ce faire, consultez la page suivante : https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/cps-et-socle-technique#paragraph-id--557%C2%A0













En résumé, l'INS en quelques mots



Une identité unique et pérenne, pour faciliter l'échange et le partage des données de santé entre les professionnels qui prennent en charge l'usager



Composée d'un « numéro » (le matricule INS) et de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance) issus des bases de l'Etat-Civil



Mise à disposition des professionnels par l'intermédiaire du téléservice INSi (mis en œuvre par la Cnam)



Dont l'utilisation est soumise au respect des règles d'identitovigilance décrites dans le RNIV (référentiel national d'identitovigilance)



Et qui sera diffusée sur toute donnée de santé transmise sous format papier ou sous la forme de flux dématérialisés



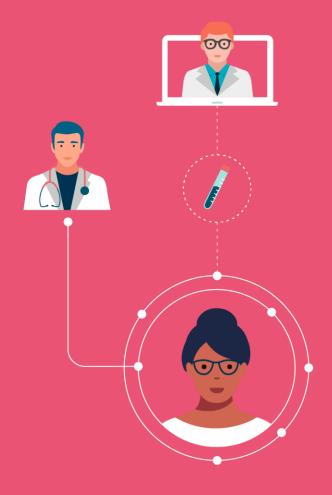












2. Votre accompagnement à la mise en œuvre de l'INS













L'INS: un parcours G-NIUS pour vous accompagner



Retrouvez ce parcours sur : https://gnius.esante.gouv.fr/le-parcours-guide-de-mise-en-oeuvre-de-lins













G-NIUS: Le parcours guidé

- Décrit les différentes phases, et les étapes associées
- Vous indique quels sont les bons interlocuteurs pour chacune des étapes
- Met à votre disposition un récapitulatif des étapes à suivre, sous forme de check list
 - https://gnius.esante.gouv.fr/sites/default/files/2021-06/ANS_INS_Checklist_editeur_V1.xlsx
- Retrouvez le parcours INS G-NIUS :
 - https://gnius.esante.gouv.fr/sites/default/files/gnius_parcours_pdf/529/fr/Mon%20parcours %20guide%20INS.pdf













Le parcours G_NIUS de l'INS est découpé en 3 phases

- La phase préparatoire
 - Prise de connaissance de la documentation socle
 - Préparation de votre environnement pour les développements.
- La phase de développement
 - intégration,
 - implémentation
 - Interopérabilité via l'évolution des flux d'identité
- La phase de déploiement de votre solution













Lors de votre phase préparatoire

- Le GIE SESAM Vitale et l'ANS vous accompagnent, afin de vous éclairer le mieux possible sur :
 - L'impact de l'arrivée de l'INS dans votre (vos) logiciel(s)
 - Le choix des technologies à mettre en œuvre
 - Les architectures logicielles
 - La priorisation des chantiers (implémentation de l'INS, appel au télé service, ...)
 - Les liens avec les applications satellites
- Vous pouvez contacter le GIE à l'adresse mail : Relations-Industriels@sesam-vitale.fr













Lors de votre phase de développement

- Une équipe de support, avec comme point d'entrée unique : Le centre de service du GIE SESAM
 Vitale
 - Disponible par téléphone au 02 43 57 42 88 ou par mail centre-de-service@sesam-vitale.fr
 - Support à l'intégration du télé service INSi (support au développement)
 - Support à l'implémentation de l'INS (interprétation du référentiel INS, du RNIV, génération du datamatrix, ...)













Lors de votre phase de déploiement

- Le GIE SESAM-Vitale accompagne les éditeurs :
 - Production d'indicateurs mensuel de déploiement du téléservice :
 - Le nombre d'appels par type de PS, par logiciel, et par département
 - Disponible sur le site web du GIE (https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-suivi-du-deploiement-du-teleservice-insi/
 - Support en cas d'anomalie terrain (technique ou fonctionnelle)
 - Suivi de la qualité de service de votre logiciel, et accompagnement sur les actions correctrices à mettre en place



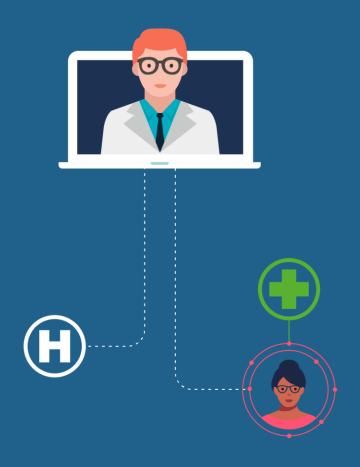












3. Gérer les traits d'identités













Les données que <u>tous les logiciels</u> doivent être en mesure de gérer

- Matricule INS (s'il existe, avec son OID)
- Traits stricts:
 - Nom de naissance (nom de famille)*
 - Prénom(s) de naissance (liste)
 - 1er prénom de naissance*
 - Date de naissance*
 - Sexe*
 - Lieu de naissance (code INSEE)*

*Alimentation de ces champs obligatoire pour la création d'une identité

- Traits complémentaires :
 - Nom utilisé (nom porté dans la vie courante)
 - Prénom utilisé (prénom porté dans la vie courante)



Point de vigilance

Les traits INS doivent remplacer, dès que possible, les traits locaux : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance.

Le 1^{er} prénom de naissance, ainsi que le nom utilisé et le prénom utilisé **ne sont pas retournés par INSi**. Ils sont laissés à la main de l'utilisateur (même si l'éditeur peut pré-remplir le champ).

Même si le champ 1er prénom de naissance n'est pas directement alimenté par le retour d'INSI, celui-ci doit rester cohérent avec le début de liste des prénoms de naissance retournée par l'INSi.













Focus sur la gestion des prénoms et des noms (1/2)

Les éditeurs doivent gérer deux champs « nom » distincts et trois champs « prénoms » :

Nom de naissance	 Recueil obligatoire pour la création d'une identité Provient du téléservice INSi ou d'une saisie locale
Nom utilisé	 Nom porté dans la vie courante, pouvant être similaire au nom de naissance Recueil facultatif pour la création d'une identité Ne provient pas du téléservice INSi Champ prévu pour la relation soignant-soigné













Focus sur la gestion des prénoms et des noms (2/2)

Les éditeurs doivent gérer trois champs « prénoms » et deux champs « nom » distincts :

1 ^{er} prénom de naissance	 Recueil obligatoire pour la création d'une identité Ne provient pas du téléservice INSi Champ prévu pour éviter les rejets (liste des prénoms tronquée,) dans les logiciels en aval et pour signaler les prénoms composés séparés officiellement par des espaces
Prénom(s) de naissance	 Recueil facultatif pour la création d'une identité Provient du téléservice INSi ou d'une saisie locale
Prénom utilisé	 Prénom porté dans la vie courante, soit l'un des prénom(s) de naissance ou tout autre prénom choisi par l'usager Recueil facultatif pour la création d'une identité Ne provient pas du téléservice INSi Champ prévu pour la relation soignant-soigné













Focus sur le format des données

Nom du champ	Règles historiques de saisie communément appliquées	Informations retournées par INSi			
Nom / Prénom(s) de naissance	En majuscule, sans accent ni signe diacritique, sans possibilité d'utiliser des tirets et des apostrophes (remplacés par un espace), en lien avec l'instruction DGOS 2013.	En majuscule, sans accent, sans signe diacritique, avec possibilité d'utiliser des tirets			
Prénom de naissance	Saisie uniquement du premier prénom de naissance.	Liste des prénoms, séparés par des espaces.			
Date de naissance	Valeurs exceptionnelles non acceptées.	Peut comporter certaines valeurs exceptionnelles (jour et/ou mois en 00).			
Sexe	Valeur « I » possible.	Valeur « I » non transmise.			
Lieu de naissance	Code postal.	Code INSEE , différent du code postal Nécessité d'accepter les codes INSEE disparus (regroupement de commune).			

Point de vigilance

L'éditeur ne doit pas intégrer les éventuelles INS retournée par INSi si l'un des champs nom / prénom ou sexe est vide.

















- Le recherche d'antériorité doit se faire à partir de la date de naissance.
- La recherche d'antériorité doit être insensible aux tirets/apostrophes.
- La recherche d'antériorité doit permettre d'interroger sans distinction les champs nom de naissance/nom utilisé et les champs 1^{er} prénom de naissance/prénom(s) de naissance/prénom utilisé.
- Il est interdit d'utiliser une barre de recherche multicritères sans distinction des traits interrogés.
- Suite à une recherche d'antériorité, l'affichage doit comporter a minima le nom de naissance, le nom utilisé, le premier prénom de naissance, le prénom utilisé, la date de naissance, le sexe et le statut de l'identité.













Focus sur l'accès aux données

- Les accès à l'INS et au téléservice INSi doivent être tracés.
- Le responsable de traitement doit avoir la possibilité de gérer des habilitations suffisamment fines pour que seules les personnes autorisées puissent accéder à l'INS et au téléservice INSi.
- Le logiciel doit permettre la création d'un profil qui n'a pas accès aux identités.
 Cette habilitation concerne tous les logiciels, à l'exception des logiciels n'intégrant aucun autre module en dehors du référentiel des identités (par exemple, module de statistiques, etc.) et pour lesquels l'accès à l'identité est une condition sine qua non pour l'utilisation du système.















4. Gérer les statuts de l'identité













Les statuts de l'identité

Identité provisoire l'écupérée l'aldentité validée l'aldentité qualifiée

Des attributs viennent compléter ces 4 statuts : identité douteuse, identité fictive, identité homonyme Pour les identités comportant un attribut « Identité douteuse » ou « Identité fictive », il doit être informatiquement rendu impossible d'attribuer un statut autre que celui d'Identité provisoire. Cependant, une identité homonyme peut être récupérée, validée, et qualifiée.





Identité créée ou mise à jour sur la base des retours d'INSi

Vérification de l'identité de l'usager avec un dispositif à haut degré de confiance









Les règles de gestion associées aux statuts de l'identité (liste non exhaustive)

- **Diffusion d'une INS. Règle de gestion fondamentale, valable pour tous les logiciels :** le matricule INS et son OID ne peuvent être diffusés qu'à condition que l'identité soit au statut « identité qualifiée ».
- Modification d'une INS. Le matricule INS, son OID et les 5 traits INS ne doivent plus être modifiés lorsque l'identité est au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée », sauf habilitation spécifique.
- Modification d'une INS. Toute modification des traits stricts de référence d'une identité au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée » doit impliquer :
 - de supprimer (invalider) automatiquement les champs relatifs au matricule INS et à son OID,
 - de déclasser le statut de l'identité au niveau inférieur,
 - de propager les modifications à apporter.













La transitivité du statut « qualifié »

Le statut « qualifié » est transitif au sein d'un domaine d'identification







Le récepteur **n'a pas besoin de requalifier** une INS transmise par un autre logiciel appartenant au même domaine d'identification

<u>Exception</u> si l'INS doit être ressaisie manuellement dans le logiciel du récepteur

Le statut « qualifié » n'est pas transitif entre deux domaines d'identification différents





Le récepteur **doit requalifier** une INS transmise par un logiciel appartenant à un domaine d'identification différent

<u>Exceptions</u> dans le cas de la réalisation d'un acte pour le compte d'un tiers, sans lien direct avec l'usager ou dans le cadre de l'inscription à distance d'un usager



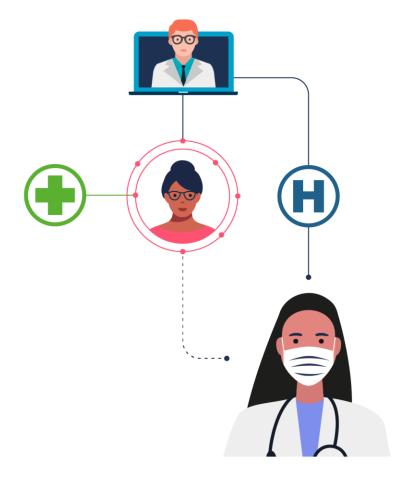












5. Diffuser l'INS













Quelles sont les données à diffuser ?

Les données suivantes sont obligatoirement à diffuser sur toute donnée de santé (diffusion via flux papier) :

- Matricule INS (suivi de sa nature)*
- Nom de naissance
- 1^{er} prénom de naissance
- Liste des prénoms de naissance*
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance*
- Nom et prénom utilisé s'ils sont renseignés

*Si l'identité de l'usager est qualifiée













Comment diffuser l'INS?

Transmission informatisée, en respectant le CI-SIS (annexe INS)



- HL7 Version 3 Clinical Document Architecture (CDA R2)
- Domaine Patient Administration d'HL7 Version 3
- HL7 FHIR
- IHE PAM et flux HL7 Version 2
- DICOM
- IHE XDS XDM

Transmission sur les données de santé ayant vocation à être imprimées

- « en clair » (blocmarque proposé à titre indicatif)
- sous la forme d'un datamatrix (spécification en ligne sur le site de l'ANS + validateur)

Identité Nationale de Bien identifié-e, bien soigné-		NS)			ins
Nom de naissance		DARK			
Nom utilisé		LOUIS			
1er prénom de naissance		JEANNE			
Prénom utilisé		MARIE-CECILE			
Liste des prénoms de naissance		JEANNE MARIE CECILE			
Date de naissance	30/05/1960	Sexe	F		
Code INSEE du lieu de	88154	Libellé de la commune	Domrémy	la	S CONTRACTOR
naissance			Pucelle		- US- 2-34GA-175
N° matricule INS		260058815400233			
NIR	Х	NIA			



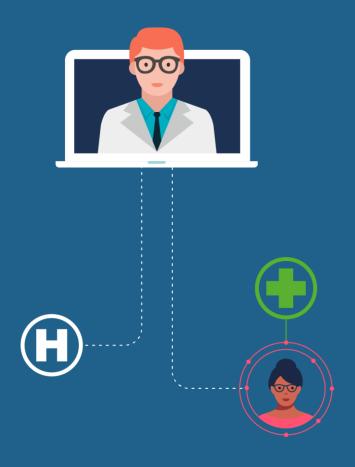












6. L'appel à INSi











Principes généraux





Cadre d'interopérabilité



Guide intégration



WSDL



Exemples de flux





TLSi AMO













Principes spécifiques INSi

2 modes d'authentification utilisateurs sont possibles :





- Authentification par certificat personne morale qui exploite le mécanisme d'authentification
 TLS mutuelle
- Authentification par CPX nominative, au travers d'une signature SAML effectuée par la carte



1 authentification du logiciel, autorisé à appeler le téléservice, grâce au contexte LPS













Principes spécifiques INSi

5 web services:

- 1^{er} cas d'usage : Récupération de l'INS
 - WS_INS1 : Récupérer INS avec carte Vitale
 - WS_INS2 : Récupérer INS sans carte Vitale
- 2^{ième} cas d'usage : Vérification de l'INS
 - WS_INS3 : Vérifier INS (vérification unitaire)
 - WS_INS4 : Déposer un lot à vérifier (vérification en masse)
 - WS_INS5 : Récupérer le résultat de la vérification d'un lot (vérification en masse)













Présentation de l'opération de récupération d'INSi



- Modalités d'appel : par carte vitale ou par traits.
- Données en entrée :

Appel par carte vitale	Appel par traits
Recherche à partir de l'insertion de la carte vitale, et lecture des éléments suivants : NIR de l'individu Date de naissance Rang Nom de naissance du porteur de la carte (facultatif)	Recherche à partir des éléments suivants : Nom de naissance Un des prénoms de naissance Date de naissance Sexe Code lieu de naissance (facultatif)*

- · Données en sortie :
 - Une identité trouvée (+ INS associée)
 - Aucune identité trouvée
 - Plusieurs identités trouvées

*Le code INSEE – lieu de naissance ne doit pas être envoyé en première intention lors de l'appel.













Identifiant utilisateur - Authentification par CPx

- Facilite le rapprochement des données de financement SEGUR
- Véhiculé grâce au champ identifiantFacturation, contenu dans l'assertion PS
- FINESS Géographique pour un établissement
- Numéro AM pour les PS libéraux
- Référence : Cadre d'interopérabilité des TLSi













Identifiant utilisateur - Authentification par Certificat

- Véhiculé grâce au champ OU du certificat servant à établir la connexion TLS mutuelle
- Pour une authentification de personne morale
- FINESS Géographique
- Les certificats peuvent être commandés par des personnes habilitées sur <u>IGC Santé</u>.

Présentation des certificats logiciels

Guides usages avec certificats pour les libéraux















Les outils à votre disposition pour développer l'appel à INSi

- Une plateforme de test, des cahiers de recette et des cas de tests gérés par le CNDA
- Le package documentaire disponible sur le <u>site industriels</u> du GIE SESAM-Vitale :
 - Des codes exemples
 - En JAVA et en .NET
 - Qui implémentent l'appel par traits d'identité
 - Qui implémentent les 2 modes d'authentification
 - Des flux exemples de requêtes appel et réponse type du télé service
 - Des WSDL



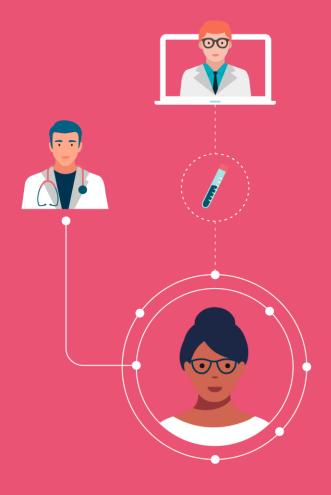












7. Récupérer l'INS grâce au téléservice INSi













Présentation de l'opération de récupération d'INSi

- Objectif de cette opération : récupérer l'INS de l'usager pour créer ou mettre à jour son identité
 - L'appel est nécessaire uniquement si l'acteur de santé n'a pas encore une identité au statut
 « identité récupérée » ou « identité qualifiée ».
 - > Le système d'information doit permettre, par paramétrage, d'autoriser ou interdire l'appel au téléservice INSi pour les identités au statut Identité provisoire.
 - L'appel est réservé aux logiciels référentiels d'identités.
- Contexte d'usage (quelques exemples) :
 - en présence du patient (lors de son accueil administratif ou lors de sa prise en charge),
 - en amont de sa venue (gestion des préadmissions par exemple),
 - à partir d'informations transmises par un tiers (par le professionnel requérant dans le cas de la télémédecine par exemple).















L'implémentation de l'opération de récupération d'INSi dans les logiciels référentiels des identités

Appel INSi

- Possibilité de lancer l'appel sur action utilisateur ou automatiquement.
- Possibilité de lancer l'appel pour un dossier ou pour un ensemble de dossiers d'une liste de travail (recherches séquentielles).

Traçabilité retour INSi



Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (00, 01 ou 02) et de l'image du retour (si retour 00).

Affichage retour INSi



Affichage des données retournées
par INSi et mise en évidence des
éventuelles différences entre les
traits retournés par INSi et traits
locaux : un écran de comparaison
des traits doit être affiché et mettre
en évidence les différences.

Alimentation identité



- Alimentation de l'identité par les données retournées par INSi :
 - sur validation de l'utilisateur
 - ou automatiquement (sous réserve de pouvoir calculer un taux de ressemblance et que celui-ci soit suffisant).















8. Vérifier l'INS grâce au téléservice INSi













Présentation de l'opération de vérification



- Objectif de cette opération : s'assurer de la cohérence d'une INS avec les bases de référence :
 - pour une identité contenue dans son propre référentiel d'identités,
 - ou pour une identité transmise par un acteur appartenant à un domaine d'identification différent (uniquement si le récepteur n'a pas déjà récupéré l'INS de l'usager)
- Contexte d'usage :
 - [Tout logiciel] : réception d'une INS à l'occasion d'un échange / partage de données de santé
 - [Uniquement référentiels d'identités] :
 - passage en revue de la base des usagers environ tous les 5 ans,
 - vérification de l'INS de l'usager en amont/lors de sa prise en charge (par exemple, lors de la gestion des préadmissions).













L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi lors de la réception d'une donnée de santé [tout logiciel]

Appel INSi

Appel automatique dès lors qu'une INS
est transmise par un acteur
appartenant à un domaine
d'identification différent, sauf si cette
INS existe déjà dans chez le récepteur
avec le statut « identité qualifiée

Traçabilité retour INSi

 Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (OK ou KO).

Gestion retour INSi

- Si retour OK: intégration automatique de la donnée de santé possible (et possibilité, pour le référentiel d'identités, de créer/mettre à jour son identité avec l'INS transmise).
- Si retour KO: pas d'intégration automatique de la donnée de santé: message d'alerte à l'utilisateur à et intégration dans une liste de travail (et, pour le référentiel d'identités, aucune reprise du matricule INS/OID transmis).













L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi lors de la vérification d'une identité [logiciel référentiel d'identités]

Appel INSi

- Possibilité de programmer des appels en masse, et d'en paramétrer la fréquence / le périmètre.
- Appel unitaire automatique pour un usager ayant une INS avec un matricule INS de type NIA.

Traçabilité retour INSi

 Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (OK ou KO).

Gestion retour INSi

- Si KO sur une identité présente dans la base :
 rétrogradation du statut de l'identité et
 suppression / invalidation du matricule INS/OID.
- Si retour OK sur une identité présente dans la base : RAS.



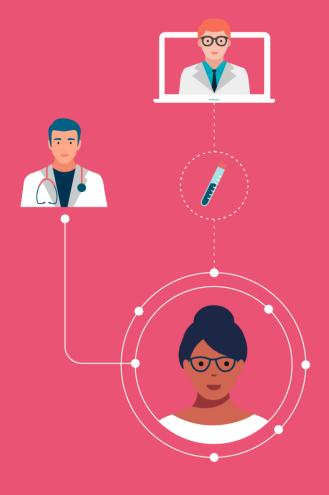












9. Pilotage













Les indicateurs de suivi de l'INS

Les indicateurs de suivi ci-dessous doivent a minima être mis en place dans les logiciels référentiels d'identités afin de suivre le déploiement de l'INS :

- taux d'identités au statut « Identité provisoire »
- taux d'identités au statut « Identité récupérée »
- taux d'identités au statut « Identité validée »
- taux d'identités au statut « Identité qualifiée »

L'indicateur suivant doit également être mis en place dans les logiciels référentiels d'identités afin de suivre les motifs de non-qualification d'une identité :

taux d'identités non-qualifiées à la suite d'un premier appel au téléservice INSi selon le motif de non-qualification (par exemple, identité proposée par l'INSI erronée ou incomplète)













Donnez-nous votre avis sur ce webinaire :

https://bit.ly/2EoozVE



Vous souhaiteriez que l'ANS organise un webinaire sur un sujet e-santé particulier ?

Contactez-nous sur communication@esante.gouv.fr









